



COORDONNÉES DU SNEP TOULOUSE

SNEP TOULOUSE

2, avenue Jean Rieux 31500 TOULOUSE

Tél : 05 61 80 95 04

E-mail : s3-toulouse@snefsu.net

<http://www.snefsu-toulouse.net>

BIENVENUE DANS LA DEMI-OCCITANIE

Tu viens d'obtenir ta mutation dans notre académie, partagé certainement entre deux émotions : en premier lieu, la joie d'obtenir satisfaction sur l'un de tes vœux et pour certains le plaisir de revenir « au pays ». Mais la seconde se rapproche encore trop de l'inquiétude de ne pas savoir à quelle « département » tu va être mangé ? Cassoulet ou foie gras, aligot ou Rocamadour ? En effet, avec 8 départements, 45 000 km² et plus de 400 km de long en large, votre régime ne sera pas le même et la période à venir a de quoi s'annoncer stressante.

Chaque collègue ayant obtenu sa mutation depuis la création en 1999 du MNGD (Mouvement National à Gestion Déconcentrée) a éprouvé ces sentiments. Au fil des ans, loin de s'améliorer, ce mouvement, à 2 tours, en aveugle, reste inacceptable et il continue à engendrer déception voire amertume lors de cette seconde phase intra-académique. Les changements de règles incessants rendant d'ailleurs quasi impossible toute stratégie de mutation à plus ou moins long terme. A ce jour, les nouvelles orientations envisagées par le rectorat de Toulouse devraient enfin aller plutôt dans le bon sens. Néanmoins, le SNEP-FSU continue de faire entendre sa voix, singulière, afin de rendre ce mouvement un peu plus fluide. La circulaire vient d'être envoyée aux organisations syndicales et, avec nos partenaires de la FSU, nous continuerons à faire nos propositions d'améliorations, comme le retour à des zones infra départementales. Mais ne soyons pas dupes, seul un mouvement national amélioré permettra le retour à un mouvement équitable dans tous les départements.

En effet, depuis 2 ans, de nombreux collègues ont été nommés par extension loin, parfois très loin de leurs souhaits. Cette année encore, le Lot accueillera les entrants aux plus petits barèmes (il fallait 21 points l'an passé pour obtenir la ZR Lot alors que la Haute Garonne nécessitait 975,2 points). Cette problématique devra aussi te guider dans l'établissement de ta liste de vœux.

Reste dorénavant à connaître le nombre d'entrants (qui semble t'il ne sera à nouveau pas suffisant pour couvrir les besoins), le nombre de postes créés/supprimés, la liste des départs en retraite et cette fameuse liste indicative des postes vacants. Mais nous ne connaissons cette liste des postes annoncés comme vacants que le jour de l'ouverture de SIAM, tout comme vous ! Attention, il ne s'agira que d'une liste indicative et l'administration n'est pas performante sur cette question. Pour cette raison, le SNEP académique fera paraître et mettra à jour régulièrement sa propre liste indicative. N'hésitez pas à rendre visite très régulièrement à notre site académique !

Le SNEP de l'académie de Toulouse sera toujours présent à tes côtés pour t'aider dans ta demande de mutation intra académique et te propose d'ailleurs de participer au **stage spécial entrants** que nous organisons le **vendredi 29 mars**. Contrairement à une « légende urbaine », nous ne faisons pas les mutations. Néanmoins nous travaillons sans cesse pour améliorer la fluidité du mouvement. Nous conseillons, nous vérifions et contrôlons à chaque étape du mouvement que tout se déroule selon les règles établies, même si certaines d'entre elles ne nous conviennent toujours pas.

N'hésite pas à nous contacter et sois assuré-e- que toute l'équipe du SNEP académique fera son possible pour t'accompagner et t'aider dans tes choix à venir

Pascal MARTIN

responsable du secteur mutation



STAGE INTRA : VENDREDI 29 MARS 2019

dans les locaux du SNEP de 9h à 17h

Ce stage est ouvert à tous les collègues (syndiqués comme non syndiqués) qui auront obtenu notre académie lors de la phase inter. Cette année encore, une autre journée est programmée pour les collègues déjà en poste dans l'académie et dont les problématiques ne sont pas identiques aux entrants.

Une partie de la matinée sera consacrée au positionnement syndical au sein de la FSU sur les problématiques dont les mutations des personnels ne sont qu'un point parmi d'autres. Le reste de la matinée étant réservé à la mécanique particulière du mouvement toulousain dont la nouvelle circulaire sera notre thème d'étude central.

L'après-midi sera réservée aux questionnements plus individuels.

QUELQUES INFOS :

La demande de mutation s'effectue **exclusivement** par l'outil de gestion I-Prof du 20 mars au 7 avril 2019 minuit accessible par Internet sur : <http://bv.ac-toulouse.fr/iprof> et pour lequel seront demandés le compte utilisateur et le mot de passe (identiques à ceux utilisés par la messagerie académique).

Les candidats entrant dans l'Académie doivent se connecter à partir du serveur I-Prof de leur académie d'origine.

Les confirmations de demande de mutation, vérifiées et signées par les demandeurs, devront impérativement être envoyées à la DPE pour le 16 avril 2019 au plus tard.

**Les entrants n'ont pas à fournir de pièces justificatives
(sauf en cas de changement de situation ou d'éléments nouveaux affectant le barème)**

VÉRIFICATION DES BAREMES :

Les barèmes permettent le classement des demandes ainsi que l'élaboration des projets de mouvement.

Avant réunion des groupes de travail

Les barèmes provisoires retenus pour chaque candidat, seront affichés sur SIAM du 10 au 19 mai 2019.

Les intéressés, dont le barème aura été modifié par l'administration, pourront déposer une demande écrite (les courriels sont considérés comme une demande écrite) de correction de barème et de modifications de vœux jusqu'au 15 mai minuit, délai impératif.

Pendant cette période, les commissaires paritaires toulousains vérifieront toutes les demandes que vous aurez envoyées à notre permanence. Les remarques et les conseils avisés permettent en cette période d'éviter nombre d'erreurs ou mauvaises interprétations, parfois lourde de conséquence.

Après réunion des groupes de travail

Seuls les barèmes rectifiés à l'issue du groupe de travail pourront faire l'objet d'une ultime demande de correction **jusqu'au 29 mai 2019 minuit.**

CALENDRIER DU MOUVEMENT INTRA 2019

Du 20 mars au 7 avril 2019 minuit	Saisie des vœux. Envoi des dossiers médicaux et/ou sociaux. ENVOI AU SNEP DE LA FICHE SYNDICAL MOUVEMENT INTRA.
Du 8 avril au 16 avril 2019	Edition des confirmations de demande de mutation dans les établissements et réception par le Rectorat des confirmations signées.
Jusqu'au 7 mai 2019	Traitement et contrôle des demandes
du 10 au 19 mai 2019 et du 25 au 29 mai 2019	Affichage des barèmes. En cas d'erreur, prévenir ultra-rapidement le Rectorat et le SNEP de TOULOUSE.
10 mai 2019	Groupe de travail d'information sur les affectations sur poste SPEA.
13 mai 2019	Groupe de travail sur les bonifications au titre du handicap et sur les situations médico-sociales
Du 20 au 24 mai 2019	Groupes de travail académiques « Vœux et barèmes ». L'EPS siègera sur un des 4 jours.
Du 21 au 26 juin 2019	FPMA (Affectations). Résultats en fonction du jour de passage.
18 Juillet 2019	GT Phase d'affectation des TZR

